

Département fédéral de l'intérieur
Service de la Santé
Taskforce BAG Covid-19
br-geschaefte_covid@bag.admin.ch

Lausanne, le 24 mai 2021

Consultation : Étape d'assouplissement IV

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du projet de consultation relatif à l'étape d'assouplissement IV dans le prolongement du modèle des trois phases. C'est avec plaisir que nous vous faisons part de notre position à ce propos.

Contexte général

L'économie dans son ensemble est fortement touchée par la crise de la Covid. L'obligation du télétravail influe indéniablement sur les rythmes de vie, les possibilités d'échanger efficacement mais aussi l'humeur générale des collaborateurs, tout comme, finalement, sur la productivité idéale des entreprises. Et ce, même si le monde du travail s'est adapté et a suivi l'ensemble des directives sanitaires. Dans cette ambiance, l'accélération de la vaccination et son élargissement à l'ensemble des catégories de la population contribuent à offrir une perspective encourageante et rend tangible un retour à la « normale » dans un horizon proche. Dans ce contexte, nous avons déjà eu l'occasion dans le cadre de la consultation sur le modèle des trois phases de vous faire part de nos remarques.

Objet du projet

Concernant l'objet de cette consultation, et dans le prolongement de la communication du Conseil d'Etat vaudois, la CVCI soutient les mesures proposées par la Confédération. Toutefois, elle souhaite qu'elles puissent être assouplies de manière plus rapide dans le cadre professionnel, notamment au vu de l'augmentation régulière du taux de vaccination.

En effet, les entreprises vaudoises participent à une vaccination dans leurs locaux ou d'autres s'engagent pour proposer des plages de vaccination dans les différents centres cantonaux. S'ajoute à cela le fait que, dès le début, les entreprises ont appliqué des plans stricts de protection et ont recouru très largement au télétravail.

L'ensemble de ces mesures devraient conduire à une levée de l'obligation du télétravail sans que celle-ci soit systématiquement conditionnée à la réalisation des tests répétés. En effet, l'organisation de tels tests reste compliquée pour les petites et moyennes entreprises de moins de 50 personnes. Pour les grandes structures, les tests se révèlent logistiquement compliqués car ils nécessitent de savoir qui a été vacciné et surtout qui accepte d'être testé, rendant l'atteinte des proportions requises pour lever le télétravail compliqué. Si le Conseil fédéral devait maintenir l'obligation des tests répétés pour lever l'obligation du télétravail, la CVCI demande expressément que les personnes vaccinées soient automatiquement libérées de l'obligation de se faire tester.

Appréciation

Moyennant de tenir compte de la demande et du rythme décrits ci-dessus, la CVCI accepte cette étape d'assouplissement permettant d'offrir une perspective de « sortie » de crise, notamment pour les milieux économiques.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Philippe Miauton
Directeur-adjoint



Romaine Nidegger
Responsable des dossiers politiques